

(en application de l'article 24 (2) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

**Gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'un atelier de travail de métaux à
Bettembourg**

Il est porté à la connaissance du public que la demande de la part de la société DEG S.à r.l. concernant la gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'un atelier de travail de métaux à Bettembourg, a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 10 septembre 2018 Réf. EAU/AUT/18/0594 de la part de Madame la Ministre de Environnement.

Contre la présente décision un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la présente. Le délai prend cours le 20 septembre 2018 et va jusqu'au 29 octobre 2018 inclus.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à l'administration communale de Bettembourg.

Fait à Bettembourg, le 17 septembre 2018.

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

